

SAN JUAN – Discussion du GAC sur le panel permanent IRP
Mardi 13 mars 2018 – 11h00 à 12h00 AST
ICANN61 | San Juan, Porto Rico

MANAL ISMAIL : Merci. Nous commençons maintenant la séance 23 sur le processus IRP, programmée pour 60 minutes à partir de 11:00 de la matinée aujourd’hui mardi 13 mars.

Avant d’entrer dans le résumé de l’IRP, je voudrais aborder quelques questions qui sont apparues au cours de cette réunion. Ce n’était pas programmé mais cela est apparu tout au long de la semaine.

Il y a deux questions. D’une part, les élections du GAC pour remplacer Milagros comme vice-présidente parce que je vois le besoin de trouver un remplaçant et de mener à bien les élections. Elle a tout un mandat parce que le mandat finit à la fin de la réunion du Japon, alors c’est son mandat en entier qui est en jeu. Parce que souvenez-vous que ces élections seront menées et je voudrais savoir quel est votre avis.

Et d’autre part, nous avons reçu un courriel dans la liste de diffusion du GAC où l’on demande la libération des noms des OIG et des noms réservés. Cela n’était pas programmé, n’était pas prévu. Et nous avons pensé que ce serait important de le

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

présenter ici. Je vois que deux personnes demandent la parole pour réviser la liste et pour établir le processus de libération des noms de la liste. J'ai trouvé du soutien aussi dans la liste de diffusion pour mener à bien cette discussion. Voilà pourquoi je présente la question ici dans la salle.

BRÉSIL :

Merci Manal. Benedicto Fonseca Filho. Merci d'avoir présenté cette question. De notre part, nous voulions parler de la première question liée à l'élection d'un nouveau vice-président.

En premier lieu, je tiens à exprimer ma reconnaissance à notre collègue Milagros. Elle va nous manquer sans doute. Nous savons qu'elle a d'autres engagements professionnels qui l'empêchent de respecter son mandat. Elle va nous manquer comme représentante de la région.

Et deuxièmement, je voudrais vous demander, vous, le secrétariat, de nous donner une idée plus spécifique sur le processus de vote, quelle serait la chronologie de ces élections. Et comme vous le savez, l'ambassadrice Milagros peut-être ne pourra même pas nous accompagner à Panama. Alors je vois que c'est en quelque sort urgent de faire ces élections.

Bien entendu, nous savons qu'il n'y a pas de norme sur la représentation régionale pour les autorités du GAC. Toutefois, je

voudrais exprimer, en coordination avec d'autres collègues de la région, et bien nous voudrions faire un effort au sein de la région pour offrir un candidat unique qui représente l'Amérique latine et les Caraïbes. Et nous espérons bien que cela soit accepté par le GAC pour pouvoir maintenir en définitive un équilibre entre les autorités de direction du GAC. Nous savons bien qu'il peut y avoir des exceptions, mais il est important de maintenir cet équilibre, même de manière informelle.

Encore une fois, je répète ma reconnaissance. Je vous demande des précisions sur le processus. Et j'exprime la volonté de l'Amérique latine et des Caraïbes de présenter un seul candidat.

MANAL ISMAIL :

Merci. Pour ce qui est de la première demande, pourriez-vous nous expliquer ici le processus ?

ROB HOGGARTH :

Merci d'avoir posé la question. C'est une partie des principes opérationnels que nous allons débattre cette semaine. Les principes opérationnels du GAC prévoient la possibilité pour vous de décider de remplacer un vice-président qui ne peut pas respecter son mandat. Il n'y a pas d'orientation spécifique pour le processus, mais on recommande de faire l'élection dans la réunion suivante du GAC.

Benedicto a mentionné qu'il voulait présenter quelqu'un de la même région. Rien n'est prévu dans les principes opérationnels. Mais il y a deux manières. D'une part, c'est d'ouvrir une période de nominations tout en reconnaissant qu'un tiers parmi vous assistez en personne aux réunions pour donner la possibilité au reste des membres du comité. Et après cette période de nominations, on pourrait évaluer s'il y a plus de nominations. S'il y a plus de nominations pour ce candidat unique, il faudrait trouver la manière d'organiser l'élection. Les principes opérationnels n'établissent pas clairement si c'est à main levée ou si c'est sous forme électronique, alors c'est quelque chose que les autorités devront discuter.

Je crois que ce serait prudent d'ouvrir en premier lieu une période de nominations. Tout en respectant le fait que vous voulez la remplacer par quelqu'un de la région, il faudrait voir s'il y a une autre personne qui soit nommée. Peut-être on peut le choisir par acclamation s'il n'y avait qu'un seul candidat.

Voilà ce que je peux dire, Manal, sur la manière d'aborder l'élection. Avec plaisir, je pourrais vous donner davantage de précisions, et nous soutenons sans aucun doute ce que vous aurez décidé de faire pendant cette période de transition.

MANAL ISMAIL : Il y a une période de nominations minimum ou c'est à nous de décider combien de temps cela dure ?

ROB HOGGARTH : La seule période de nominations qui est établie suivant les dernières élections a été une période très longue. Et cette période de nominations commencera au cours de la réunion du Panama et durera huit à neuf semaines environ. Ici, on essaie de remplacer quelqu'un qui vient de commencer son mandat, alors ce n'est pas peut-être pas le cas. Moi, je pense que tout le monde doit être notifié de la question.

MANAL ISMAIL : C'est justement ce que je voulais dire. La période de nominations normalement est assez longue alors si les principes opérationnels ne nous donnent pas un délai, on pourrait essayer de le faire le plus vite possible.

ROB HOGGARTH : On va l'établir selon vos instructions.

MANAL ISMAIL : D'autres commentaires ? Le Brésil.

BRÉSIL :

Merci de l'explication. Je crois que cela est en ligne avec ce que nous avons compris. Mais compte tenu de l'urgence pour remplacer notre collègue et vu que les normes permettent cette flexibilité, je voudrais proposer, donc, indépendamment de la personne qui sera élue, bien entendu je pourrais suggérer quelqu'un de la région pour maintenir l'équilibre. Mais indépendamment de la personne, je crois que dans cette réunion, on pourrait se mettre d'accord sur le calendrier pour que l'élection ait lieu au début de la prochaine réunion de Panama ou même avant pour qu'à ce moment-là, il n'y ait pas un siège vide mais qu'on ait déjà pu choisir le remplaçant. On a donc la flexibilité pour avoir trois ou quatre semaines pour les nominations et nous mettre d'accord sur le processus, soit-il électronique ou non, ou peut-être au cours de la première journée de la réunion de Panama pour compléter le processus à ce moment-là et pouvoir remplir le siège de vice-président.

MANAL ISMAIL :

Merci le Brésil. D'autres commentaires ? Qu'en pensez-vous ? Trois semaines comme période de nomination est raisonnable ?

ARGENTINE :

Merci Manal. Comme nous avons la flexibilité, on a besoin de le faire en présence ou peut-être pourrait-on le faire avec des votes électroniques comme on l'a déjà fait ? Parce que comme on a

beaucoup de travail et l'équipe des autorités du GAC a beaucoup de travail et il y a vraiment le besoin de remplacer la vice-présidente, je crois que peut-être pourrait-on travailler avant la réunion, notamment si on n'a pas beaucoup de candidats. On parle d'un siège seulement. Et si on n'a qu'un candidat, peut-être qu'il n'y aura même pas besoin d'élections. Faire le processus au préalable pour que les autorités du GAC puissent travailler avec une équipe complète. Ce n'est qu'une suggestion. Je pense à haute voix.

MANAL ISMAIL : La question serait la suivant : peut-on tout faire en ligne ?

ROB HOGGARTH : Oui, on peut le faire.

MANAL ISMAIL : Parfait. À vous la parole.

VENEZUELA : Merci. Jesús Rivera du Venezuela. Je vais parler en espagnol. Notre administration considère que compte tenu de la pratique avec laquelle nous avons travaillé dans les élections précédentes, d'avoir une diversité géographique pour l'élection d'un président et vice-président, il faudrait maintenir dans la

mesure du possible cette tendance. Tel que le Brésil l'a dit, c'est très important de voir que bien que la vice-présidente appartienne à la région de l'Amérique latine, il faudrait préserver l'opportunité de maintenir l'équilibre quant à la représentation régionale et essayer que le candidat appartienne à la région de l'Amérique latine. Et nous pourrions travailler de manière électronique pour que ce soit plus facile, plus transparent et que tous ceux qui ne peuvent pas assister en personne aux réunions du GAC soient en mesure de participer. Ils peuvent donc voter électroniquement et nous sommes donc d'accord de prendre cette voie.

MANAL ISMAIL : Merci le Venezuela.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE : La République dominicaine est d'accord avec la position du gouvernement du Venezuela en ce sens qu'il estime que le candidat devrait, dans la mesure du possible, provenir de la région de l'Amérique latine. Nous sommes aussi d'accord en ce sens que l'on puisse aussi se servir de la voie électronique pour garantir une plus forte participation des membres du GAC.
Merci.

MANAL ISMAIL : Merci. Le Pérou maintenant.

PÉROU : Manal, je me demande, est-ce que ce serait possible inclure dans ce communiqué un paragraphe parlant de cette élection ? Et dans cet alinéa, inclure la date de présentation du candidat, deux semaines par exemple, et déterminer la date pour le vote électronique ; inclure cela directement dans le communiqué. Merci.

MANAL ISMAIL : Je pense que nous pouvons écrire dans le communiqué que nous aurons une élection exceptionnelle pour que quelqu'un finisse ce mandat. Mais je ne vois pas le besoin d'indiquer des dates spécifiques dans le texte du communiqué. Si nous sommes d'accord ici...

PÉROU : Je suggère ceci parce que même si les principes ne sont pas formulés de la sorte, l'expérience de ces principes nous permet d'avoir une voie pour un progrès rapide parce que sinon, cela va se reproduire dans la prochaine séance. Si c'est la cas et si nous interprétons cela comme il le faut, c'est-à-dire que ce soit plus rapide, pourquoi ne pas inclure cela dans le texte du communiqué, y inclure la date de présentation des candidats et

une date pour le vote ? Je ne vois pas pourquoi nous ne pouvons pas le faire parce que nous pouvons alors résoudre ce problème dans les plus brefs délais.

MANAL ISMAIL : Bien sûr, nous allons le faire d'une manière ou d'une autre. Nous pouvons l'inscrire dans les procès verbaux. Est-ce que si l'on inscrivait cela dans le procès verbal, ce serait approprié à votre avis ? Est-ce que cela pourrait satisfaire vos inquiétudes ?

PÉROU : Non. J'aimerais bien et je propose d'inclure cela dans le texte du communiqué comme quelque chose sur quoi nous nous sommes mis d'accord.

MANAL ISMAIL : Le procès verbal implique que nous serons sûrs de pouvoir respecter nos rôles. Le communiqué est destiné au public. C'est pour le public qui viendrait nous dire : « Vous n'avez pas respectés les dates que vous alliez respecter. » Enfin, c'est à vous d'en décider. Si un autre membre du GAC veut dire quelque chose à cet égard, il me semble que le procès verbal sert aux mêmes fins.

Excusez-moi, j'ai quelqu'un qui demande ici la parole, et puis les Pays-Bas.

TRINITÉ-ET-TOBAGO : Merci Manal. Karel Douglas de Trinité-et-Tobago. Moi, je voudrais ajouter aux trois points concernant la diversité, le vote électronique et la vitesse. Nous parlons des principes 20 et 21 qui donnent un soutien au fait que le vote peut se faire par voie électronique en ce qui concerne la représentation.

Lorsque nous parlons aussi de la vitesse de résolution pour pouvoir disposer de ce cinquième vice-président, cette contrainte, cette exigence, il faudrait pouvoir couvrir ce poste pour la prochaine réunion parce que nous parlons de vice-présidents qui ne pourraient pas y assister.

En ce qui concerne la diversité, le point 21, je donne mon soutien que la représentation soit diverse dès maintenant parce qu'elle est déjà diverse, parce qu'il y a un représentant de chaque région. Mais il y a une personne d'une région qui ne sera plus à son poste. Il faudrait maintenir cela.

MANAL ISMAIL : Merci Trinidad-et-Tobago. Les Pays-Bas ?

PAYS-BAS : En ce qui concerne le processus de la prise de décision, je suis d'accord, ce sont des décisions que nous prenons en interne au sein du GAC. Pour le monde extérieur, il y a les communiqués. Nous pouvons y faire une référence, dire qu'il y aura un changement dans la représentation pour l'une des vice-présidences, mais le processus, la date, les périodes, c'est quelque chose qui est de l'information à gérer à l'interne. C'est une décision que nous prenons ici en interne. Je crois que cela suffirait.

MANAL ISMAIL : Merci. La France maintenant.

FRANCE : Merci Manal. Je voulais dire aussi qu'il est important d'avoir cinq vice-présidents parce que nous avons beaucoup de travail à faire. Alors celui qui voudrait se présenter comme candidat pour remplacer Milagros et nous aider dans notre travail et pour jouer le rôle d'autorité, il ou elle sera le bienvenu. Ce qui est important, c'est que toutes les régions soient représentées dans la mesure du possible.

Pour ce qui est de la pratique, il me semble que le personnel de l'ICANN du GAC envoie un courriel pour dire qu'il y aura des élections. Et en plus de faire figurer cela sur le procès verbal,

nous pourrions nous engager à envoyer un courriel à la fin de cette réunion pour garantir la réalisation de la réunion dans la date qui a fait l'objet d'un accord. Mais je ne pense pas qu'il faille l'inclure dans le communiqué. Le communiqué concerne la manière dont nous communiquons avec le monde extérieur. Il faut que nous soyons sûrs qu' à la fin de la réunion, le personnel de l'ICANN enverra un courriel pour parler de l'élection, des dates butoirs, etc.

MANAL ISMAIL :

Merci. Alors il faut faire figurer sur le procès verbal tous les détails. Et dans le communiqué, nous allons mentionner ce fait qui sera celui d'une élection rapide pour que quelqu'un remplace rapidement la vice-présidente sortante. Nous allons le faire dans la période intersession, entre une réunion en présence et une autre. Nous avons une période de nominations de trois semaines d'après ce que nous avons dit. Ensuite, nous allons mener à bien le vote par voie électronique.

ROBERT HOGGARTH :

En premier lieu, je sais qu'il s'agit de la première réunion pour bon nombre d'entre vous et c'est ma deuxième réunion officielle. Mais vous avez ici un esprit de corps qui travaille en collaboration que je veux respecter.

Milagros a parlé d'un délai de deux ou trois semaines. Et comme Ghislain lui a suggéré, nous allons dire dans un courriel après la fin de la réunion « Il y aura une période de trois semaines » pour que tout le monde puisse comprendre quelles sont les circonstances. À la fin de cette période, nous évaluerons pour voir s'il faut faire une élection comme le Venezuela, la République dominicaine l'ont dit. Les membres de cette région ont indiqué qu'ils souhaitent continuer à maintenir la diversité. Et ceci influencerait peut-être sur d'autres membres du GAC pour dire : « Oui, vous pouvez présenter la personne désignée. » Mais voilà la manière de travailler.

Si on a besoin d'une élection, nous ferons de notre mieux, nos plus grands efforts pour qu'il y ait un équilibre, pour que toute l'information soit disponible.

Et la question est la suivante. La période d'élection est longue pour qu'il y ait un vote et pour que tout le monde ait des possibilités. Donc dans les deux jours à venir, nous allons essayer de calculer quelle pourrait être la date pour l'élection et nous allons consacrer nos meilleurs efforts pour cela, pour que tant que nous serons ici, nous puissions recevoir les commentaires appropriés à cet égard.

MANAL ISMAIL : Merci. Il se peut qu'on n'ait pas besoin d'une élection. Mais ce qui est essentiel, c'est qu'il faut que nous le fassions dans les plus brefs délais. Les États-Unis ?

ÉTATS-UNIS : Excusez-moi parce qu'il se peut qu'il s'agisse d'une question un peu bête. Mais les élections sont un mystère pour moi. Il faut d'abord que nous remplacions Milagros dans sa fonction et pour continuer avec cette notion de diversité. Mais il me semble que ce sera une élection du GAC. Donc les désignations, les nominations pourraient venir d'autres secteurs du GAC. Pour essayer, il faudrait se centrer sur cette région mais il me semble que nous pourrions tous désigner. Enfin, je ne me suis pas exprimée de façon correcte, je pense. Excusez-moi.

MANAL ISMAIL : Oui. Il y a des élections pour le GAC dans son entier. J'encourage les collègues du GAC à se souvenir de l'objectif, de la diversité géographique. Cela fait partie de nos principes opérationnels ; nous en tiendrons compte. Donc je demande aux collègues de tenir compte de la diversité en ce sens-là. Si nous sommes tous d'accord, je voudrais aller de l'avant. L'Égypte.

ÉGYPTE : Je voudrais parler du deuxième point que vous avez mentionné. Est-ce que je pourrais le faire maintenant ?

En premier lieu, je voulais dire que l'Égypte estime qu'il faut aborder ce que l'Union africaine a soulevé comme questions dans le courriel qui a été envoyé au GAC hier. Et je crois que cela est légitime et que c'est nécessaire.

Mais en tant que nouveau représentant au sein du GAC, moi, je voudrais bien qu'on m'explique l'état où se trouve cette liste de noms réservés et le processus prévu pour la délibération de ces étiquettes pour ces titulaires, pour les titulaires pertinents.

MANAL ISMAIL : Merci l'Égypte. Je vais d'abord m'assurer que tout le monde sache quel était le contenu du courriel qui a été envoyé.

On avait parlé de la libération de la liste des OIG et on avait demandé au GAC de réviser ceci pour la substituer à l'ancienne avec une nouvelle qui soit mise à jour et poser cela devant le Conseil d'Administration pour la libération de tous ces noms qui étaient inclus dans la liste originale. L'idée est de vérifier dans les communiqués préalables du GAC pour voir d'où cela vient.

Il est évident qu'il y a eu un avis du GAC lors du communiqué de Toronto... attendez-moi une seconde s'il vous plaît... où on mentionnait cela sous le titre de « Protection des organisations

intergouvernementales ». Et je cite : « Pendant que le GAC continue ses délibérations pour la protection des sigles et des acronymes des organisations intergouvernementales OIG pour l'enregistrement des tiers appropriés, le GAC recommande au Conseil d'Administration de l'ICANN que dans l'intérêt public, la mise en œuvre de cette protection au second niveau se fasse avant la délégation de tout gTLD nouveau et pour les séries futures des gTLD au premier niveau et au second niveau. Le GAC estime que les critères actuels d'enregistrement du domaine de premier niveau .int qui sont cités dans le guide de candidature comme la base d'une OIG pour présenter une objection de droits légaux établit un point de départ pour la protection des noms, des sigles et des acronymes des OIG dans tous les nouveaux gTLD. Sur la base de ces critères, le GAC et OIG collaboreront pour établir une liste de noms de sigles et d'acronymes des OIG qui doivent faire l'objet d'une protection. Nous espérons que le travail avec l'ICANN se poursuivra sur les mesures de protections spécifiques à la mise en œuvre. Le GAC croit que cette liste des OIG doit être adoptée pour une protection provisionnelle par l'intermédiaire d'un moratoire en ce qui concerne l'enregistrement des tiers avant la délégation de tous nos nouveaux gTLD. »

Cela signifie que le GAC a présenté son avis, que nous avons pris pour critères les listes de sigles et d'acronymes sur .int et que

nous les avons réservés avec les anciens gTLD. Il faut donc maintenant réviser cette liste et trouver un processus pour libérer des noms qui soient inclus dans cette liste.

Une fois dit ceci, j'espère que l'information aura été utile pour vous. Et j'ouvre maintenant le débat. Oui.

OMPI :

Merci madame la Présidente. Je crois qu'il s'agit d'une question que nous devrions poser au personnel de l'ICANN ou au Conseil d'Administration, mais très rapidement, pour que tout le monde soit au courant de ce qui a été un processus assez long et complexe.

Cette liste qui a fait l'objet d'un accord, si on regarde la dernière phrase opérationnelle du communiqué, cette liste a été développée pour une protection provisionnelle. Et cela dépend du travail ultérieur. Cette protection provisionnelle est toujours valable. Le travail continue. Il y a eu une lettre de l'ICANN à un candidat où l'on suggérait que le travail sur ce thème pouvait se terminer lors du premier trimestre de 2018. Mais là où nous en sommes, ces protections provisionnelles sont toujours valables. Et l'idée est que ces noms seront disponibles pour l'enregistrement jusqu'à ce que le travail se termine au sein de la GNSO. Et la liste en elle-même pourrait être amendée suivant

les délibérations qui auront lieu au sein du GAC et qui seraient disponibles pour les opérateurs de registre.

MANAL ISMAIL :

Merci au représentant de l'OMPI. Une réponse très brève à la première partie de ce que vous avez dit puisqu'il s'agit d'une question plutôt pour l'ICANN et pas pour le GAC. Moi, ce que je comprends, c'est que lorsque l'ICANN a reçu cette demande, il a dit qu'il ne pouvait rien faire parce qu'ils devaient respecter l'avis du GAC. C'est pourquoi il s'en est remis encore une fois au GAC, parce qu'il y avait eu un avis du GAC.

OMPI :

Permettez-moi d'y répondre. Il se peut que ce soit un cas de malentendus qui en suscitent d'autres. Il vaudrait peut-être mieux d'en discuter hors de cette réunion avec le personnel de l'ICANN et les membres du GAC concernés pour éviter de susciter d'autres malentendus qui ont allongés ce processus au cours des années.

MANAL ISMAIL :

Merci au représentant de l'OMPI. Je pensais que quelqu'un du personnel pourrait faire un commentaire. Pouvons-nous avoir un commentaire du personnel ? Parce que justement, nous disposons de cet espace pour discuter de ce thème et nous nous

sommes assurés d’avoir des représentants du personnel ici. Ce serait donc très positif d’avoir une discussion intéressante et voir ce que nous faisons après.

FABIEN BETREMIEUX : Fabien Betremieux au nom du personnel de soutien de l’ICANN pour le GAC. Ce que je peux faire, c’est vous présenter un aperçu général de l’état de la situation. Mais je crois que Brian a été très éloquent en résumant ceci. Nous pourrions peut-être voir ces puces pour nous assurer que ce soit clair pour tout le monde, que tout le monde sache de quel thème il s’agit.

Lorsque nous parlons d’une liste des OIG, il s’agit d’une liste qui a été remise par le GAC au Conseil d’Administration de l’ICANN après l’avis que la GAC a présenté lors du communiqué de la réunion de Toronto. Il y a eu une lettre envoyée par le président du GAC de l’époque le 22 mars 2013 au Conseil d’Administration. Comme Brian l’a dit, ceci a fait que l’on réserve de manière provisionnelle au second niveau dans les nouveaux gTLD cette liste de sigles et d’acronymes. Et cela a été indiqué dans la spécification 5 de la section 6 des accords de registres. Ceci est cohérent par rapport à la résolution du 9 juillet 2014 du NGPC du Conseil d’Administration de l’ICANN où l’on a établi ces mesures de protection provisionnelle qui ont été reportées et encore reportées pour qu’elles soient toujours en vigueur. Et il y a

encore cette résolution. Et après cette résolution, ces protections continuent à être valables. Elles sont toujours en vigueur, comme Brian l'a expliqué. Elles sont toujours en vigueur sous une forme neutre jusqu'à ce que l'on résolve les différences existant entre l'avis du GAC et la politique de la GNSO concernant ces protections.

Voilà donc la finalité de cette résolution du Conseil d'Administration qui remonte à... je ne voudrais pas me tromper sur les dates... qui remonte au 30 avril 2014. C'est la dernière puce de cette diapositive. Cette résolution concernait la politique de la GNSO et l'avis du GAC et la manière dont on pourrait enfin rendre cohérentes ces deux positions, à savoir l'avis du GAC et le processus d'élaboration de politiques de la GNSO.

Sur cette résolution du Conseil d'Administration, il y a eu une séparation de la protection des noms complets des OIG et des acronymes. Les noms complets des OIG ont été soumis à la mise en œuvre des politiques, alors que les acronymes et les sigles continueront à être débattus et que l'on chercherait à avoir une conciliation entre le GAC, la GNSO, le Conseil d'Administration. Ce dialogue se poursuit à l'heure actuelle et c'est celui auquel Brian a fait allusion.

Voilà l'état de la situation. C'est pourquoi il me semble que l'on fait référence à l'avis du GAC et à la résolution du Conseil d'Administration quand on essaie d'apporter des modifications à l'état actuel de ces acronymes et de ces sigles qui sont toujours réservés à l'heure actuelle, qui ne peuvent pas être utilisés pour l'enregistrement, suivant le contrat de registre des nouveaux gTLD.

Manal, si vous me le permettez, je vais m'arrêter ici et je vais vous montrer la liste de l'ensemble des décisions qui ont été prises sur cette question et je suis à votre disposition pour tout éclaircissement qu'il faudrait apporter. Mais tout ce qui serait pertinent dans l'histoire récente de cette question a été indiqué ici.

MANAL ISMAIL :

Merci Fabien, merci de ces informations de référence. D'autres commentaires ? D'autres questions ? Le Rwanda.

RWANDA :

Merci. Nous avons compris l'explication. Mais si vous voyez dans la lettre envoyée par l'Union africaine, on demande la libération d'un nom en particulier. Alors je voudrais dire la chose suivante. Compte tenu des aspects juridiques et considérant l'importance de cette demande, je voudrais savoir s'il peut y avoir une

libération en particulier sur cette question et l'on attend après la conclusion de toute la procédure ?

MANAL ISMAIL : D'après ce que je comprends, il y a une seule liste. On ne peut pas traiter les contenus de manière individuelle, mais je regarde le personnel de l'organisation ICANN pour voir ce qu'ils me disent.

LAURENT : Merci le Rwanda de votre contribution. Je crois que non seulement l'Union africain a essayé de bénéficier des ces acronymes au second niveau, je crois qu'il y a eu des débats au préalable avec un collègue du [GDD]. Je sais qu'il y a eu une candidature qui a été refusée pour ce même acronyme au second niveau. Alors l'idée, c'est de passer par toute la procédure pour éviter ces candidatures dans toutes les réunions du GAC pour qu'une organisation ne demande pas l'enregistrement de cet acronyme au second niveau. L'idée, c'est d'établir un processus à travers lequel nous soyons en mesure d'aborder d'autres candidatures et pas seulement celles-là.

MANAL ISMAIL : Merci Laurent. D'autres demandes de parole dans la salle ? Le Kenya, allez-y s'il vous plaît.

KENYA : Merci. Je voudrais une précision de la parte de l'ICANN. Cela veut dire que cette candidature de l'Union africaine en particulier sera acceptée ou sera présentée au Conseil d'Administration malgré le fait que l'on considère une nouvelle procédure pour les candidatures futures ? Je pose la question parce que l'adoption de cette décision ou de cette libération, en réalité, a beaucoup de conséquences. Il est donc important d'être clair du point de vue du processus. Ici, on parle d'un processus assez long. Alors il est important d'avoir quelque chose de clair.

MANAL ISMAIL : Merci le Kenya. On écoute les autres questions et puis je passe la parole à la personne qui correspond.

OMPI : Quand je fais cette intervention, je regarde les collègues de l'ICANN pour qu'ils m'aident, pour qu'ils me corrigent si nécessaire, au cas où je ne me souviendrais pas comment tout s'est passé. Mais je crois que la notion de la liste dépend de la capacité du GAC. Alors si une nouvelle OIG était créée par les gouvernements, on pourrait éventuellement ajouter une OIG à cette liste. De même, si une OIG cherche cet enregistrement, elle

pourrait être retiré de la liste. C'est quelque chose de pratique pour le GAC, d'évoquer la possibilité prévue de faire des mises à jour à la liste. Et si c'est le souhait du GAC en général, si c'est son souhait de retirer une OIG, on pourrait éventuellement suivre le processus et le GAC devrait tout simplement informer l'ICANN de cette mise à jour. Merci.

MANAL ISMAIL : Très bonne réflexion. Je veux que le personnel de l'ICANN donne une confirmation.

NIGEL HICKSON : Je crois que ce commentaire de l'OMPI est correct. Il y a deux aspects différents et le GAC en a discuté pendant des années comme Manal et d'autres l'ont bien dit. La question des noms des OIG, c'est quelque chose qui fait l'objet de la mise en œuvre dans le critère de l'ICANN. C'est-à-dire les noms des différentes OIG sont réservés au second niveau en permanence. Ce que l'on suggère ici et ce que l'OMPI a dit, c'est qu'au long des années, les noms des organisations intergouvernementales ont changé. Il y en a qui sont disparus, il y en a d'autres qui ont été créés. Alors la liste que le GAC a donnée à l'ICANN peut avoir des erreurs, elle n'est peut-être pas complète. Et le travail tel que cela a été indiqué par l'OCDE est nécessaire pour mettre à jour la liste. Pour cela, le GAC doit demander à l'organisation de

faciliter la mise à jour des noms et d'ajouter les nouveaux noms, le cas échéant. Ceci est quelque chose à part de la candidature de l'Union africaine liée à l'acronyme .au. Je crois que ceci a été bien abordé par mes collègues et par le représentant de l'OMPI. C'est le cas où une organisation veut utiliser son propre acronyme et tel qu'on l'a déjà dit, ce n'est pas la première fois que cela se passe. Et pour l'instant, ces acronymes sont réservés au second niveau en vertu de l'accord que le Conseil a établi pour s'assurer que ceci se passe comme cela en permanence et puis concilier l'avis du GAC avec la politique de la GNSO.

MANAL ISMAIL : Merci Nigel. Cyrus ?

CYRUS NAMAZI : Moi, j'appartiens à l'organisation ICANN. Je voulais ajouter pour la continuité aux propos de l'OMPI, le GAC a le droit de mettre à jour la liste des acronymes protégés, établis ou que l'on donnee à l'ICANN pour la protection temporaire. Alors le GAC pourrait mettre à jour la liste, c'est-à-dire ajouter ou enlever des noms, c'est-à-dire la mettre à jour. Et au cas où un sigle était enlevé, cet acronyme passerait directement à l'internet ouvert. N'importe qui pourrait l'enregistrer. Cela est très important pour toutes les OIG qui, volontairement, veulent que leurs acronymes

soient retirés de la liste. Peut-être pour eux, c'est bien, mais il faut comprendre qu'il y a des conséquences.

En deuxième lieu, il se pourrait que les OIG changent d'idée et souhaitent réincorporer l'acronyme sur la liste, et nous ne voulons pas ce type de situation.

Voilà les deux choses que je voulais signaler, c'est-à-dire il y a plus de conséquences. On ne parle pas seulement de l'élimination de la liste mais il faut tenir compte de toutes les conséquences possibles.

MANAL ISMAIL : Merci, très bon commentaire. L'Australie ?

AUSTRALIE : Merci madame la Présidente. Je veux simplement dire que .au, c'est le code géographique à deux caractères de l'Australie. Nous, on ne présente pas d'objection, pourvu que cela ne prête pas à confusion. Nous pensons que l'Union africaine peut l'utiliser dans .africa.

MANAL ISMAIL : Voilà, c'est une observation très importante à tenir compte.

Pour faire un résumé de ce qui a été dit, voyons. On a besoin de répéter que les noms peuvent être ajoutés ou éliminés de la liste

où cela a été déjà clairement établi. Il faut demander que la liste soit disponible pour la libération de ces sigles ou acronymes. J'essaie tout simplement de voir clairement ce que le GAC doit faire, bien évidemment, compte tenu de tout ce que vous avez mentionné. Une étiquette libérée de la liste sera donc disponible pour tous les gTLD.

Cyrus, s'il vous plaît.

CYRUS NAMAZI :

À notre avis, il s'agit d'une question opérationnelle. Et si le GAC le souhaite, il peut donner à l'organisation ICANN une liste mise à jour en marquant les modifications pour savoir ce qui a été justement modifié et puis le publier pour que tout le monde puisse le voir. Le processus pourrait continuer donc sans problème. Et lorsque ce nom est enlevé de la liste, il peut être enregistré par n'importe qui et le nom ne sera plus protégé temporairement.

MANAL ISMAIL :

Alors, on ne va pas donner une liste actualisée en ce moment, si j'ai bien compris. Ce que nous faisons, c'est justement tout simplement nous assurer que quelqu'un pourrait enlever cet acronyme de la liste. Ou il y a une action requise de la part du GAC ?

CYRUS NAMAZI : Oui. Le GAC pourrait communiquer tout simplement au Conseil d'Administration ou à l'organisation ICANN la libération d'un acronyme quelconque. Les noms ont déjà été libérés. Ici, on parle des acronymes.

MANAL ISMAIL : Merci de votre précision. Le GAC devrait inclure quelque chose relatif à ce que l'on vient de débattre dans le communiqué. Le Kenya s'il vous plaît.

KENYA : Merci madame la Présidente. Je voudrais revenir à cette question. Ce qui a été posé, c'est qu'une fois que le GAC recommande l'élimination de par exemple .au au second niveau, ce nom est disponible pour tout le monde. L'intention de l'Union africaine est d'utiliser au comme second niveau de .africa. Est-il possible que le GAC demande la même chose et que ceci soit appliqué du point de vue technique et opérationnel à l'Union africaine ?

MANAL ISMAIL : Merci le Kenya.

CYRUS NAMAZI : Je ne crois pas que ce serait une déclaration prudente de la part du GAC. C'est à vous de décider ce que vous allez dire, mais je crois qu'il y a des questions juridiques implicites et moi, je ne recommanderais pas une déclaration en ce sens.

MANAL ISMAIL : Merci Cyrus. Alors la situation est la suivante. On peut inclure quelque chose dans le communiqué en disant... je n'ai pas un texte à l'esprit, mais quelque chose disant que les OIG puissent enlever leurs acronymes de la liste, tout en leur disant que ces noms seront ouverts ou disponibles pour tout gTLD. Les OIG décideront s'ils enlèvent le nom ou pas. Vous trouvez que c'est sage de faire mention à cette question ou vous trouvez que ce n'est pas bien ?

Bon, je crois que c'est l'heure du déjeuner. Alors s'il n'y a pas d'objection, je recommanderais d'inclure un texte simple juste pour dire aux OIG souhaitant d'enlever leurs sigles et acronymes, choses qu'ils peuvent faire d'ailleurs, tout en leur disant que cela sera ouvert à tous les gTLD et que si quelqu'un demande une révision de la liste, je crois qu'il y a toujours du travail à faire à cet égard, tel que le représentant de l'OMPI vient de le mentionner.

Merci à tous. Je crois qu'on n'a plus de temps pour le rapport sur l'IRP mais demain, il y aura une séance publique. Alors peut-être pourra-t-on faire une mise à jour sur la question. Merci à tous.

Nous concluons donc maintenant la séance. J'espère vous voir après le déjeuner à 13:30 pour la réunion avec l'ALAC. Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]